

GUIDE DE RECHERCHE DE STAGES

1^{ère} année CAPa Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural

Année 2020-2021

Site de Châbons

1 - Objectifs pédagogiques des stages et consignes diverses

Extrait du référentiel :

« Les périodes de formation en milieu professionnel permettent à l'apprenant de participer aux activités de la structure d'accueil en cohérence avec les capacités attestées par le diplôme. Elles facilitent la liaison entre les savoirs et les savoir-faire. Elles font parties intégrantes de la formation ».

La formation en milieu professionnel doit valoriser les aptitudes gestuelles et relationnelles du jeune et faciliter la liaison entre la pratique et la théorie. Elle constitue une confrontation aux réalités professionnelles et sociales.

C'est aussi l'occasion d'observer et de recueillir des informations susceptibles d'être réinvesties dans la formation scolaire.

Les stages sont très importants dans cette formation professionnelle ainsi que pour la réussite à l'examen. Il est donc impératif de bien sélectionner l'entreprise qui voudra vous accueillir.

Chaque période de stage permet la réalisation de documents qui seront utilisés lors des différentes épreuves pour les examens.

Les entreprises étant très sollicitées par les jeunes en recherche de stage, nous vous conseillons de trouver vos lieux de stage le plus rapidement possible : pour davantage de sérénité, il est important de trouver le premier stage avant la rentrée scolaire de septembre.

Le professeur responsable du suivi des stages (réfèrent) accompagnera l'élève dans sa démarche de recherche de stage mais n'a pas la charge de trouver un lieu de stage pour chaque élève. Il peut cependant lui proposer des adresses.

De plus il validera (ou non) les stages en fonction des objectifs demandés.

Lors des stages, les élèves auront comme objectifs :

- D'établir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement :

- Adopter un mode de communication tenant compte des besoins de la personne
- Mettre en œuvre des activités favorisant le maintien ou le développement du lien social

-De réaliser des interventions d'aide à la personne

- Effectuer des préparations culinaires et des travaux d'entretien du cadre de vie, dans une perspective de confort, d'hygiène et de sécurité.
- Aider la personne dans des activités de la vie quotidienne

-De réaliser des activités de vente

- Maintenir l'espace de vente en état marchand
- Accompagner le client dans son acte d'achat

2 - Lieux de stage

Pour des raisons pédagogiques et dans un objectif d'insertion socio-culturelle, nous déconseillons l'entreprise familiale comme lieu d'accueil pour les stages.

- En vente : Le référentiel impose **au moins deux semaines de stage sur le thème des produits alimentaires** sur les deux années de formation (superette, supermarché, boulangeries, boucheries). Le reste des semaines de stage peuvent s'effectuer dans un thème plus large de magasins (vêtements, puériculture, ...)
- En SAP (Services aux personnes) : Le référentiel propose **deux publics différents** : « enfance » et "autres personnes fragiles" (Personnes âgées, handicapées...)).
Exemple de structures : hôpitaux, EHPAD, ADMR, crèche, halte-garderie, RAM, écoles maternelles, restaurants collectifs....

ATTENTION : les stages avec les assistantes maternelles ne sont pas autorisés.

3 - Documents administratifs

Dès la rentrée, des conventions vierges sont distribuées aux élèves. Une version numérique des conventions sera disponible sur le site du lycée :

www.vallonbonnevaux.fr infos pratiques -> SAPVER

Elles seront complétées et signées par

- l'entreprise,
- le responsable légal,
- l'élève,

Elles sont ensuite rapportées au lycée pour validation par le référent.

Après ces étapes, l'exemplaire de l'entreprise et l'exemplaire famille seront redonnés à l'élève qui se chargera de les faire suivre.

IMPORTANT : aucun stage ne peut-être commencé sans que les conventions ne soient toutes conformes. c'est-à-dire, signées par l'entreprise, le responsable légal, l'élève et le lycée, et établies en 3 exemplaires.

4 - Dates des stages

A la fin de l'année l'élève doit avoir effectué au moins 2 semaines dans le thème SAP et 2 semaines dans le thème vente/accueil, et 3 semaines dans l'un des deux thèmes.

Les stages doivent être trouvés au plus tôt.

| | | |
|-------------------------|--|---|
| | Les deux premières périodes de stage sont au choix mais ne peuvent pas avoir le même thème (Si la période 1 est en SAP la période 2 est en accueil-vente et vice-versa). | |
| <u>Période 1</u> | Vente alimentaire | 2 Semaines du 16/11/2020 au 27/11/2020 |
| <u>Période 2</u> | SAP (Service à la Personne) | 2 Semaines du 18/01/2021 au 29/01/2021 |
| <u>Période 3</u> | Vente ou SAP au choix | 3 semaines du 14/06/2021 au 02/07/2021 |

Dates repères pour chercher les stages et ramener les documents

| | | | Dates repères pour les dates de stages | Dates retour des conventions signées par entreprise parents/responsable légal |
|-------------------------|-------------------|--|--|---|
| <u>Période 1</u> | Vente alimentaire | 2 semaines Du 16/11/2020 Au 27/11/2020 | Dès l'inscription - Vacances d'été - Rentrée | Au plus tard le : Vendredi 6 Novembre 2020 |
| <u>Période 2</u> | SAP | 2 semaines Du 18/01/2021 Au 29/01/2021 | Dès l'inscription - Vacances d'été - Rentrée | Dès que possible, au plus tard le : Vendredi 08 janvier 2021 |
| <u>Période 3</u> | Vente ou SAP | 3 semaines Du 14/06/2021 Au 02/07/2021 | Si en SAP : dès la rentrée Si en vente : dès Janvier 2021 | Dès que possible, au plus tard le : Lundi 24 mai 2021 |